

ABC ARBITRAGE

Société Anonyme

18, Rue du 4 septembre 75002 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée générale mixte du 5 juin 2026 - 20^{ème} résolution

BM&A

11, rue de Laborde
75008 Paris
S.A.S. au capital de 1 200 000 €
348 461 443 R.C.S. Paris

Société de Commissariat aux Comptes
attachée à la Compagnie Régionale de Paris

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 201 424 €
572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes
inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

ABC ARBITRAGE

Société Anonyme

18, Rue du 4 septembre 75002 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée générale mixte du 5 juin 2026 - 20^{ème} résolution

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres ou de certains des membres du personnel salarié et/ou des dirigeants-mandataires sociaux de votre société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions visées à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra être supérieur à 2 000 000, soit un montant nominal maximal d'augmentation de capital de 32 000 euros, sans pouvoir excéder 15 % du capital social à la date de la décision de leur attribution par le conseil d'administration.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Nous attirons votre attention sur le fait que le texte du projet de vingtième résolution soumis à votre assemblée générale fait référence, en son second tiret, à un plafond de 10 % du capital social, alors que le plafond retenu, tel qu'il ressort du rapport du conseil d'administration, s'élève à 15 % du capital social.

Fait à Paris et Paris-La Défense, le 19 mai 2026

Les commissaires aux comptes

BM&A

Deloitte & Associés

A blue shield icon with a white checkmark is positioned to the left of the handwritten signature 'Pascal Rhoumy'.

A blue shield icon with a white checkmark is positioned to the left of the handwritten signature 'Julien KOSCIEN'.

Pascal RHOUMY

Associé

Julien KOSCIEN

Associé